

**portant élection de quatre personnalités extérieures
pour siéger à titre personnel au sein
du Conseil d'administration de l'Université de La Réunion**

Le Conseil d'administration en cours de constitution

Séance du 11 mai 2021

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et D. 719-42 à D. 719-47-5 ;
- Vu le jugement n° 2001350-2100032 du 14 avril 2021 du tribunal administratif de La Réunion annulant la délibération n° 08-12-2020 du 8 décembre 2020, article 5, en tant qu'il nomme Mme Nathalie NOEL, et l'article 6 de l'arrêté du 8 décembre 2020 portant composition du conseil d'administration de l'Université de La Réunion et la délibération n° 17-12-2020 du 17 décembre 2020 du conseil d'administration de l'Université de La Réunion portant élection de M. Frédéric MIRANVILLE à la présidence de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté rectoral n° DSM3/2021/60 en date du 19 avril 2021 portant nomination de M. Jean-Michel JAUZE en qualité d'Administrateur provisoire de l'Université de La Réunion jusqu'à élection d'un nouveau président ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu la délibération n°2020-74 portant sur la procédure d'appel public à candidatures – personnalités extérieures du Conseil d'administration ;
- Vu l'appel public à candidatures pour la désignation de quatre personnalités extérieures appelées à siéger au sein du conseil d'administration de l'Université de La Réunion ;
- Vu les procès-verbaux des opérations de vote en date du 11 mai 2021 ;

Considérant les 9 candidatures recevables au titre de la catégorie « personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise » ;

Considérant les 4 candidatures recevables au titre de la catégorie « représentant des organisations représentatives des salariés » ;

Considérant les 6 candidatures recevables au titre de la catégorie « représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés » ;

Considérant les 4 candidatures recevables au titre de la catégorie « représentant d'un établissement d'enseignement secondaire » ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 712-3 II 1° et 2° du Code de l'éducation, ensemble les articles D. 719-42 à D. 719-47-5 la parité s'applique à l'ensemble des huit personnalités extérieures ; que figurent au titre des personnalités extérieures nommées trois femmes et un homme ;

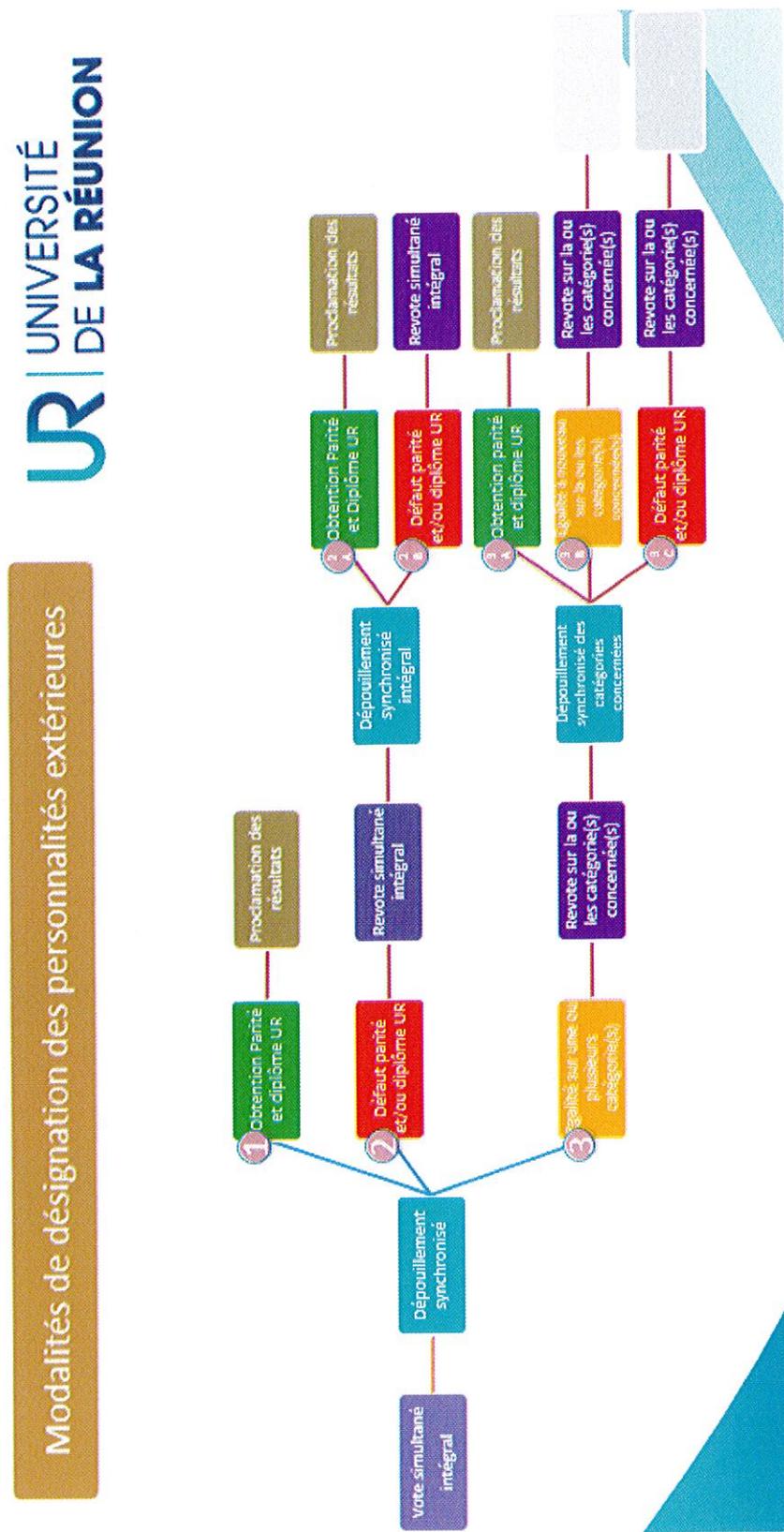
Considérant dès lors que pour assurer cette parité, la réunion des vingt-huit membres élus et quatre membres nommés doivent nécessairement procéder à la désignation d'une femme et de trois hommes appelés à siéger à titre personnel ;

Considérant enfin que parmi les quatre personnalités extérieures désignées pour siéger à titre personnel, l'une d'entre elle doit avoir la qualité d'ancien(ne) diplômé(e) de l'Université de La Réunion.

Article 1^{er} : Modalités de vote

§1 Dispositif

La réunion des vingt-huit membres élus et quatre membres nommés au Conseil d'administration approuve la proposition de l'administration de procéder à la désignation des quatre personnalités extérieures siégeant à titre personnel selon les modalités ci-dessous.



§2 Décompte des voix

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 6
Nombre de votants : 32

Nombre de OUI : 18
Nombre de NON : 11
Nombre de bulletin(s) blanc(s) : 3
Nombre de suffrages valablement exprimés : 29

Article 2 : Désignation des quatre personnalités extérieures

§1 Scrutin de la catégorie 1

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 6
Nombre de votants : 32
Nombre de bulletin(s) blanc(s) : 0
Nombre de suffrages valablement exprimés : 32

Catégorie 1 Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise	Civilité	NOM Prénom	Suffrages obtenus
	Madame	BOULLAY Myriam	0
	Monsieur	DIJOUX Jacques	0
	Madame	GOUYON Béatrice	0
	Monsieur	GUILLAUME Pierre	0
	Madame	LOYHER Jeanne	19
	Monsieur	MARDAYE Radja	0
	Monsieur	MOLLA Chabir-Ahmad	0
	Monsieur	PERRAULT Charles	0
	Monsieur	THIAW-KINE Pascal	13

§2 Scrutin de la catégorie 2

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 6
Nombre de votants : 32
Nombre de bulletin(s) blanc(s) : 0
Nombre de suffrages valablement exprimés : 32

Catégorie 2 Représentant(e) des organisations représentatives des salariés	Civilité	NOM Prénom	Suffrages obtenus
	Monsieur	DIJOUX Jean Éric	14
	Monsieur	MAILLOT Karl	18
	Madame	NIFAUT-CHAVRIACOUTY Maryse	0
Monsieur	PAYET Ruddy Alexandre	0	

§3 Scrutin de la catégorie 3

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 6
Nombre de votants : 32
Nombre de bulletin(s) blanc(s) : 0
Nombre de suffrages valablement exprimés : 32

	Civilité	NOM Prénom	Suffrages obtenus
Catégorie 3 Représentant(e) d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés	Monsieur	ARNACHELLUM Johny	0
	Madame	BOULLAY Myriam	13
	Madame	GOUYON Béatrice	0
	Monsieur	GUILLAUME Pierre	0
	Monsieur	HONORE Marc	19
	Madame	MINATCHY Emile	0

§4 Scrutin de la catégorie 4

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 6
Nombre de votants : 32
Nombre de bulletin(s) blanc(s) : 1
Nombre de suffrages valablement exprimés : 31

	Civilité	NOM Prénom	Suffrages obtenus
Catégorie 4 Représentant(e) d'un établissement d'enseignement secondaire	Monsieur	BUET Jean-Charles	13
	Madame	LE GUILLOUX Catherine	0
	Madame	SUBRERO Murielle	0
	Monsieur	VIELLEUSE Gilbert	18

Article 3 : Proclamation des résultats de l'élection des quatre personnalités extérieures

§1 Le Président de séance constate que les scrutins conduisent :

- Au respect de la parité sur l'ensemble du collège des personnalités extérieures ;
- Au respect de la condition de diplôme de l'Université de La Réunion ;

§2 Les membres élus et nommés du Conseil d'administration ont retenu à l'issue d'un vote par catégorie, simultanément et à bulletin secret les candidatures suivantes :

Madame LOYHER Jeanne, Directrice des sociétés de dialyse Océan Indien du groupe Clinifutur, Directrice Générale d'ENOVA, au titre de la catégorie : « une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise » ;

Monsieur MAILLOT Karl, Secrétaire Général de la CFDT Réunion, diplômé de l'Université de La Réunion, au titre de la catégorie : « un représentant des organisations représentatives des salariés » ;

Monsieur HONORE Marc, Directeur de la SAS SOLUTECH, au titre de la catégorie : « un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés » ;

Monsieur VIELLEUSE Gilbert, Proviseur du lycée professionnel Jean Perrin, diplômé de l'Université de La Réunion au titre de la catégorie : « un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ».

Article 4 : Publicité et exécution

La Direction générale des services est chargée de la publicité et de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée au siège de l'Etablissement et publiée au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

Fait à Saint-Denis le 11 mai 2021

Le Président de séance
**L'Administrateur provisoire
de l'Université de La Réunion**


Pr. Jean-Michel JAUZE

